LE MODE D'EMPLOI
PRATIQUE DES FICHES

COMMENT AIDER LES MAIRES À ENGAGER OU AMPLIFIER UNE DÉMARCHE « BOUGER PLUS » DANS LES TERRITOIRES ?

De nombreux acteurs locaux se sont déjà lancés dans une démarche de sport santé. Un nombre encore plus important envisage de prendre des initiatives dans ce domaine. Tous, à un moment ou à un autre, sont confrontés aux mêmes questions :

Comment commencer ? Et, pour ceux qui ont déjà engagé la démarche, comment poursuivre ?

De ce point de vue, fournir des fiches-action élaborées par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 est nécessaire, mais pas suffisant. Proposant un large éventail d'actions, ces fiches peuvent même compliquer les choix et rendre moins lisibles les étapes à suivre.

Il est donc nécessaire d'accompagner ces ressources avec un mode d'emploi simple, et un inventaire aussi complet que possible des aides disponibles pour les acteurs de terrain.

Comment Paris 2024 peut aider les collectivités Terre de Jeux à se lancer dans une démarche sport santé et identifier les aides financières existantes qui peuvent être mobilisées au profit des actions Terres de Jeux ?

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE « BOUGER PLUS » DANS LES TERRITOIRES

D'une commune à l'autre, les situations peuvent être très différentes : absence totale d'initiatives sport-santé, désert de santé ou présence d'acteurs de santé en nombre insuffisant, faible maillage de clubs sportifs ou concurrence active entre clubs, initiatives isolées venant d'associations, de coachs, de médecins.

Quelles que soient les situations, les mêmes questions se posent et les mêmes étapes doivent être identifiées.

ETAPE 1 : ETABLIR UN PREMIER INVENTAIRE DE L'EXISTANT SUR LE TERRITOIRE CONCERNÉ

- Actions déjà menées.
- Acteurs de santé impliqués, notamment les médecins.
- Clubs déjà engagés.
- Educateurs sportifs formés.
- Enseignants APA disponibles.
- Equipements accessibles.

NB : Cet inventaire peut prendre une forme plus élaborée, sous forme de véritable étude diagnostic du territoire concerné, pour laquelle des soutiens financiers existent (voir fiche « Diagnostic »).

ETAPE 2 : ACTER L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE LA COLLECTIVITÉ PAR UN ACTE OFFICIEL (DÉLIBÉRATION, ANNONCE)

Créer une commission intersectorielle « sport-santé ».
Désigner un responsable de la démarche, convaincu de son bien-fondé, qui sera chargé de traduire cette volonté politique et de mener le projet.
Exemple : adjoint, membre du conseil municipal, responsable administratif, à recruter parmi les acteurs de santé et du sport de l'environnement local.

ETAPE 3 : IDENTIFIER UN PREMIER NOYAU DE PERSONNES ET STRUCTURES RESSOURCES

Cette équipe permet de démarrer de nouvelles actions ou de mettre en cohérence celles qui ont déjà été lancées (association existante ou créée pour l'occasion, club omnisport, Maison Sport Santé, groupements de médecins, coachs sportifs…).

ETAPE 4 : DÉSIGNER UN PILOTE CHARGÉ DE LA CONCEPTION ET DU SUIVI DU PROJET

Ce chef de projet, qui n'est pas obligatoirement issu de la collectivité, travaille en binôme avec le responsable politique de la démarche.

ETAPE 5 : LANCER UNE EXPÉRIMENTATION

Il est préférable de démarrer par une ou deux actions pilotes concrètes, même de faible envergure et avec des moyens limités, en s'appuyant sur des personnes et structures ressources relevant du sport, de la santé et du social, et d'étendre le projet par étapes.

Les fiches action de Paris 2024 proposent une grande variété d'initiatives qui sont d'ampleur et de portée différentes. Certaines sont très démonstratives, de mise en oeuvre immédiate et à peu de frais.
Par exemple :
- Parcours de la Forme et RDV de la Forme,
- Journée Sport Santé

De telles actions présentent l'avantage de fédérer les clubs sportifs autour d'un projet commun. La mutualisation des ressources est une condition clé de la réussite (voir la fiche : Inciter les clubs, acteurs-clé du sport dans les territoires, à accueillir de nouveaux publics du « Bouger + » autour du sport-santé).

ETAPE 6 : DÉFINIR UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

La charte doit être signée par tous les acteurs du sport et de la santé engagés dans la démarche. La charte récapitule tous les aspects de la démarche : activités sport santé à pratiquer dans les clubs, accessibilité des équipements, formation des éducateurs, mise en commun des moyens, etc (voir projet de charte « Bouger Plus »).

ETAPE 7 : DÉFINIR LES AIDES QUE LA COLLECTIVITÉ PEUT MOBILISER

Pour aider au démarrage ou à l'amplification du projet, la collectivité peut faire appel à : des subventions dans le cadre des conventions d'objectifs, une aide logistique des services municipaux, un accès aux équipements, etc.

ETAPE 8 : RECHERCHER LES PREMIERS FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

Cela doit se faire en parallèle de la conception du projet, auprès des différentes sources de financement listées dans les fiches action.

Contact
bougerplus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS